

Faux et usage de faux : Sandrine Rousseau n'habitait pas le XIIIème où elle a été élue

écrit par Christine Tasin | 19 avril 2023



Gilles-William Goldnadel. JOEL SAGET

Gilles-William Goldnadel : «Sandrine Rousseau rattrapée par ses mensonges»



Gilles-William Goldnadel. JOEL SAGET

C'est par un article du Figaro de Gilles Goldnadel que nous apprenons l'imposture qui devrait mener à la destitution de la Rousseau pour faux et usage de faux.

Et ce n'est pas tout. Grâce à « Complément d'enquête », Gilles Goldnadel a découvert les horreurs, mensonges et manipulations de la donzelle... Edifiant.

J'ai souvent indiqué dans ces colonnes combien les marchands de vertus m'inspiraient de défiance commerciale et combien je me tenais des donneurs de leçons de morale, à distance respectable.

Je sais aussi les tenants du wokisme comme ayant peu d'appétence pour la réalité et davantage pour le ressenti imaginaire.

Pour ces deux raisons cumulées , j'avoue que je n'accordais aux affirmations factuelles ou idéologiques de la députée Sandrine Rousseau qu'un crédit limité.

Mais je n'imaginai pas sa capacité imaginative pour se distancier de la réalité objective ou pour le dire plus crûment: pour mentir.

Grâce soit donc rendue à [l'émission «Complément d'enquête»](#) d'un audiovisuel public que je ne complimente ordinairement qu'avec économie. Et plus particulièrement à son intervieweur, le très rigoureux Tristan Waldeck qui, avec son air de ne point y toucher arrive, sans grandement appuyer, à confondre les bonimenteurs .

C'est très exactement ce qui s'est passé avec la députée écologiste radicale jeudi dernier. Et à trois reprises.

La première reprise où s'est fait doucement reprendre l'intéressée concerne les accusations qu'elle formula contre son camarade de parti, [Éric Piolle](#), mais également rival pendant la primaire des EELV pour représenter le parti écologiste d'extrême- gauche à l'élection présidentielle. On se souvient que la candidate écolo-féministe accusa vertement le maire de Grenoble de l'avoir bousculée.

[Sandrine Rousseau](#) prétend aujourd'hui contre l'évidence n'avoir jamais accusé son ancien rival de l'avoir bousculée aux universités d'été.

Quand son intervieweur lui rappelle pourtant qu'elle avait tweeté que cette bousculade n'était «*pas une invention*», elle ne peut que bredouiller des explications incompréhensibles.

Seconde reprise : selon Sandrine Rousseau, le ministre de la Fonction publique de l'époque, [Gérald Darmanin](#) , serait intervenu pour l'empêcher d'obtenir la direction de Sciences Po Lille.

Mais comme l'écrivent sobrement les journalistes de France 2 : «*notre enquête contredit les faits*».

La nature humaine étant ce qu'elle est, on peut imaginer l'état d'esprit d'Éric Piolle, de Gérard Darmanin ou encore d'Adrien Quatennens qui, lui, avait soldé sa dette judiciaire à la société humaine quand Sandrine Rousseau réclamait encore sans aménité son exclusion de l'hémicycle.

Gilles-William Goldnadel.

Et pour cause, alors que Sandrine Rousseau affirme péremptoirement avoir été appelée par un des membres du jury qui lui aurait lu au téléphone un sms de [Gérald Darmanin](#) lui rappelant ses liens hiérarchiques et l'incitant à voter contre elle, l'intéressée, interviewée dans l'émission, directrice de l'IRA, qui avait pourtant voté pour elle, nie farouchement cette version qu'elle attribue à l'imagination débridée de la députée.

Une autre membre du jury, Anne Bazin, se sent insultée parce qu'elle considère comme des affabulations. On rappelle enfin que Sandrine Rousseau a été sèchement battue. À l'issue de la reprise, la cause est entendue.

Mais le troisième mensonge avéré – car implicitement avoué – est autrement plus grave de conséquences pour l'avenir de [Mme Rousseau](#).

Il concerne le vote de la future candidate à la députation dans le XIII^e arrondissement de Paris.

Comme l'expliquent les réalisateurs de l'émission : «*En 2022 , Sandrine Rousseau s'est inscrite sur les listes électorales du XIII^e arrondissement grâce à une attestation de domicile qu'elle n'a jamais occupé*». Confondue et confuse lors de l'interview, la députée reconnaît n'avoir jamais habité l'appartement indiqué dans l'attestation . «*Je misais sur cet appartement*», tente-t-elle de se justifier désespérément à présent...

Comme l'écrit avec une rigueur juridique incontestable sur Twitter le journaliste intervieweur :

S'inscrire sur les listes électorales d'une circonscription dans laquelle on n'a jamais habité est bien un délit, selon l'article L88 du Code électoral qui stipule : «Ceux qui , à l'aide de déclarations frauduleuses ou de faux certificats se seront fait inscrire indûment sur une liste électorale (...), seront passibles d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15000 euros». Or , poursuit-il aussi rigoureusement qu'impitoyablement. «Sandrine Rousseau n'habitait pas encore à Paris 13 : ni le premier mars (établissement du certificat de domicile) ni le 4 mars (clôture des listes électorales) ni le 10 avril (premier tour de la présidentielle où elle se fait photographier votant sans en avoir le droit dans le XIIIe)».

Bref , un avocat chagrin résumerait tout cela synthétiquement en délit d'usage de faux. Il nous étonnerait qu'à ce degré de publicité de celui-ci, le parquet ne se manifeste pas spontanément ou qu'un citoyen ulcéré ne signale pas l'infraction à celui-ci.

La nature humaine étant ce qu'elle est, on peut imaginer l'état d'esprit d'Éric Piolle, de Gérard Darmanin ou encore d'[Adrien Quatennens](#) qui, lui, avait soldé sa dette judiciaire à la société humaine quand Sandrine Rousseau réclamait encore sans aménité son exclusion de l'hémicycle.

Gilles-William Goldnadel

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/gilles-william-goldnadel-sandrine-rousseau-rattrapee-par-ces-mensonges-20230417>